

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL .

Séance du 20/03/2026

2026-005

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Pouvoir : 0
Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : 10
Contre : 0
Vote blanc : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier JUNIQUE, le maire.

Étaient présents : BATTANDIER Martine, BERTRAND Eliane, ARGUDO Didier, BUFFIERE Marine, DELOCHE Fabien, GARNIER Laura, MONCHAL Cyril, SAVEL Laëtitia, PERRET Jacques, THOMAS Isabelle

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : 0

A été nommé comme secrétaire de séance : Madame BUFFIERE Marine

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

26 MARS 2026

OBJET

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage :
Le 24 mars 2026

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
le : 24 mars 2026

Délibération procédant à l'élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ; Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; Une liste conduite par monsieur ARGUDO a été proposée et déposée auprès de monsieur le maire, monsieur JUNIQUE Olivier.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (*bulletins blancs, nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

– Liste conduite par monsieur ARGUDO Didier a obtenu : 10 voix (*dix voix*)

La liste conduite par monsieur ARGUDO Didier ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés : Monsieur ARGUDO DIDIER, Madame SAVEL Laëtitia et monsieur MONCHAL Cyril.

Fait et délibéré à BOZAS, le 20 mars 2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOZAS,

Le Maire,

Olivier JUNIQUE

La Secrétaire
BUFFIERE Marine